

RÉDACTION DE VOTRE RAPPORT D'ACTIVITÉS & DE GESTION DU CSE

1,5 JOURS (10,50H) ▶

PRÉREQUIS : AVOIR SUIVI LA FORMATION "CONNAÎTRE LE FONCTIONNEMENT ET LES ATTRIBUTIONS DU CSE"

▶ PUBLIC : **SECRETARIE (OU ADJOINT) ET TRÉSORIER (OU ADJOINT)**

INTRA



OBJECTIFS

- Maîtriser les enjeux et le contenu de ce rapport d'activités et de gestion,
- S'approprier une méthode de travail pour élaborer ce rapport, et le mettre à jour tous les ans,
- Savoir communiquer ce rapport une fois rédigé.

Cet accompagnement vous permet d'obtenir la trame de votre propre RAG afin de concrétiser le travail mené au cours de cette journée.

Cet accompagnement inclue des échanges de mails, jusqu'à la validation de votre RAG en CSE. C'est un excellent moyen de communiquer sur vos actions de l'année passée !



MÉTHODE

Le rapport d'activités et de gestion du CSE est obligatoire depuis le 1er janvier 2015.

Il s'agit de **faire le bilan** de l'activité du CSE sur l'année écoulée.

Dans ce rapport ce n'est pas le combien qui est important mais le pourquoi.

Il s'agit **d'expliquer et d'analyser** vos choix budgétaires de l'année. C'est aussi un excellent moyen de valoriser tout le travail que vous menez au service des salariés :

- **exemple 1** : le CSE a été consulté sur X sujets, il a formulé X avis favorables ou défavorables en faisant des propositions alternatives
- **exemple 2** : nous avons le projet de promouvoir l'accès aux vacances pour tous. Nous avons donc consacré 60% du budget pour les chèques-vacances (+15% par rapport à l'année précédente).
- **exemple 3** : nous avons eu du mal à prendre nos heures de délégation (seule 40% des heures ont été prises. Cela s'explique par une charge de travail importante. Combiner notre métier et notre mandat reste souvent difficile.

Doivent être apportés le jour même : montant des budgets, budgets prévisionnels, tableaux de suivi comptable, bilan des activités du CSE, bilan social ou rapport annuel unique, compte rendu de gestion financier, règlement intérieur du CSE, livret des prestations, documents de communication, l'historique des réunions plénières et extraordinaires, le nombre d'avis/consultations, nombre de réunions et d'inspections SSCT, le suivi des heures de délégation, SSCT ...

ANIMÉE PAR

- Cyrille VALOTEAU, Formateur CSE
- Ou profil équivalent

COÛT DE LA FORMATION

> Sur devis

LIEUX ET DATES 2025

> sur demande



CEZAM
PAYS DE LA LOIRE
Mon allié CSE de A à Z

Parking gratuit - Sites desservis par les transports en commun - Salles de formation accessibles aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. Possibilité d'adapter les moyens pour les personnes en situation de handicap (contact : Gildas RICHARD - Tél : 02 40 73 45 20 - Mail : g.richard@cezampdl.fr)

Déclaration d'activité formation enregistrée sous le n°52 44 07187 44 auprès du Préfet de région des Pays de la Loire. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. Agréé Formation économique des membres du CSE. Liste arrêtée par le Préfet des Pays de la Loire le 17 septembre 2021.



Inscriptions et calendrier inter-entreprises disponible sur www.cezam.fr